

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2022 – NUMÉRO 103 DU 21 AVRIL 2022**

---

# TABLE DES MATIÈRES

**SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD  
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE  
COMMISSION DEPARTEMENTALE D AMENAGEMENT COMMERCIAL**

Séance du 02 mai 2022

Ordre du jour

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arrêté du 20 avril 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord-Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés

Arrêté du 20 avril 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne  
04 avril 2022  
N°908977952

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne  
07 avril 2022  
902271717

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne  
04 avril 2022  
910478627

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne  
07 avril 2022  
910835941



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DE LA CITOYENNETÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
GÉNÉRALE ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Affaire suivie par Secrétariat CDAC

Réf. : LD - CDAC

Téléphone : 03.20.30.52.37.

### **COMMISSION DÉPARTEMENTALE** **D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

### **ORDRE DU JOUR DU** **2 MAI 2022**

- ▶ **13H30 : DOSSIER PC-AEC N° 482** - demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCI Aulnoy-Lez-Valenciennes portant sur la création de trois cellules commerciales de 298,60 m<sup>2</sup> portant la surface de vente à 18 525,6 m<sup>2</sup> au sein de la galerie marchande du centre commercial CARREFOUR d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES, avenue Henri Matisse.
  
- ▶ **14H15 : DOSSIER PC-AEC N° 483** - demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société SAS AMIDIS ET CIE portant sur le projet d'extension de 574 m<sup>2</sup> portant la surface de vente à 2 574 m<sup>2</sup> du magasin Carrefour Market à CAMBRAI, 187 rue Saint-Ladre.
  
- ▶ **15H00 : DOSSIER PC-AEC N° 485** - demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société TER COUDEKERQUE portant sur le projet d'extension d'un ensemble commercial de 2 015 m<sup>2</sup> de vente, par la création d'un magasin Gifi, de 1 970 m<sup>2</sup> de vente, à COUDEKERQUE-BRANCHE, 89 route de Furnes, portant l'ensemble commercial à 3 985 m<sup>2</sup> de vente.
  
- ▶ **15H45 : DOSSIER PC-AEC N° 484** - demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la S.A.S SUPERMARCHES MATCH portant sur le projet d'extension de 179 m<sup>2</sup> portant la surface de vente à 1 946 m<sup>2</sup> du magasin Supermarché Match à CYSOING, 55 rue Félix Demesmay.



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU NORD

Direction départementale des  
territoires et de la mer

Secrétariat général

**Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction  
départementale des territoires et de la mer Nord**

**Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés**

-----  
Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Vu,

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Le code des marchés publics ;
- Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. George-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord;
- L'arrêté préfectoral du 14 février 2022 donnant délégation de signature à M. Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques et l'exercice d'attribution de passation de marchés ;
- L'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer Nord à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Olivier Nourrain, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral, et à M. Guillem Canneva, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, pour toutes les missions et tous les budgets opérationnels de programmes confondus, sans limitation de montant pour les marchés de travaux de fournitures et de services ainsi que pour les conventions et arrêtés attributifs de subvention.

**Article 2** – Délégation est donnée, aux chefs de service, adjoints des chefs de service et agents ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, à l'effet de signer toutes pièces ou de valider les actes de télétransmission comptable, certification du service fait et transmission des ordres de payer relatifs à l'exercice de la compétence de personne responsable des marchés dans la limite de :

- 15 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;
- 50 000 € HT pour les marchés publics de travaux et décisions attributives de subvention ;

pour les budgets opérationnels de programme visés aux points A, B, C, D, E et F du présent arrêté.

Au-delà de ces seuils, les agents ci-après désignés doivent obtenir préalablement l'autorisation écrite de Monsieur Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, ou du directeur adjoint cité à l'article 1<sup>er</sup>.

## **A – Mission Ecologie, Développement et Aménagement Durables**

### **Programme 113 : paysage, eau et biodiversité**

Madame Hélène Solves, cheffe du service eau, nature et territoires.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Hélène Solves, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Lucie Lavogiez, adjointe de la cheffe de service eau, nature et territoires ;

Monsieur Thierry Dutilleul, adjoint de la cheffe de service eau, nature et territoires

### **Programme 181 : prévention des risques**

Monsieur Maxence Ternoy, chef du service sécurité, risques et crises ;

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Maxence Ternoy, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Anne-Sophie Thouzé, adjointe au chef du service sécurité, risques et crises ;

### **Programme 203 : infrastructures et services de transport**

Monsieur Maxence Ternoy, chef du service sécurité, risques et crises ;

Madame Anne-Sophie Thouzé, adjointe au chef du service sécurité, risques et crises.

### **Programme 205 : sécurité et affaires maritimes**

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable à :

Monsieur Pierre Willerval, chef du service territorial des Flandres et du Littoral ;

Monsieur Thierry Laforge, adjoint du chef de service, en charge de la mer et du littoral.

### **Programme 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer**

Madame Aurélie Dubray, cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement ;

Madame Vanessa Hermez-Courcier, adjointe à la cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement.

## **B – Mission Ville et Logement**

### **Programme 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat :**

Délégation est accordée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

Madame Amale Benhima, cheffe du service habitat ;

Monsieur Thibault Vandenbesselaer, chef du service études, planification et analyses territoriales.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Amale Benhima, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Karine Ladreyt, adjointe de la cheffe du service habitat.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Thibault Vandenbesselaer, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Cécile Fauconnier, adjointe du chef du service études, planification et analyses territoriales.

Délégation est accordée à :

Madame Lucile Payen, cheffe de l'unité financement logement social du service habitat, à l'effet de signer les décisions de subventions dans la limite des attributions du service habitat.

Délégation est accordée à Madame Céline Valot, cheffe de l'unité lutte contre l'habitat indigne, pour la signature des commandes inférieures à 15000 € dans le cadre de la lutte contre le saturnisme (accord cadre plomb/amiante) ainsi que dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité dans la limite des attributions du service habitat.

## **C – Mission Agriculture, Pêche, Alimentation, Forêt et Affaires Rurales**

### **Programme 149 : forêt**

Madame Hélène Solves, cheffe du service eau, nature et territoires.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Hélène Solves, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Lucie Lavogiez, adjointe de la cheffe de service eau, nature et territoires ;

Monsieur Thierry Dutilleul, adjoint de la cheffe de service eau, nature et territoires

### **Programme 154 : économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires**

Madame Anne-Sophie Delsaux, cheffe du service de l'économie agricole.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Anne-Sophie Delsaux, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Anne-Gaëlle Paris, adjointe de la cheffe de service de l'économie agricole.

### **Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Madame Aurélie Dubray, cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement ;

Madame Vanessa Hermez-Courcier, adjointe à la cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement

## **D – Mission Moyens Mutualisés des Administrations Déconcentrées**

### **Programme 354 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées**

Madame Aurélie Dubray, cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement ;

Madame Vanessa Hermez-Courcier, adjointe à la cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement

## **E - Mission Sécurités**

### **Programme 207 : sécurité et éducation routières**

Monsieur Maxence Ternoy, chef du service sécurité, risques et crises ;

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Maxence Ternoy, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Anne-Sophie Thouzé, adjointe au chef du service sécurité, risques et crises ;

Monsieur Hamid Raffaï, chef de l'unité sécurité et circulation routières.

## **F – Autres missions**

### **Programme 148 : fonction publique**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

### **Programme 348 : rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

**Programme 362 : plan de relance Ecologie**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point ;

Madame Amale Benhima, cheffe du service habitat dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point ;

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Amale Benhima, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Karine Ladreyt, adjointe de la cheffe du service habitat.

**Programme 363 : plan de relance Compétitivité**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

**Programme 723 : opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État**

Madame Juliette Hugues, cheffe de la mission transition écologique et solidaire, et de l'immobilier de l'État (MTESIE) dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Juliette Hugues, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Monsieur Victor Hehn, adjoint à la cheffe de missions.

**Programme 751 : radars**

Monsieur Maxence Ternoy, chef du service sécurité, risques et crises ;

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Maxence Ternoy, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Anne-Sophie Thouzé, adjointe au chef du service sécurité, risques et crises ;

Monsieur Hamid Raffaï, chef de l'unité sécurité et circulation routières.

**Article 3 – Délégation est donnée à :**

Madame Aurélie Dubray, cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement , à l'effet de signer les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'État sur le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (BOP 217) ;

Madame Vanessa Hermez-Courcier, adjointe à la cheffe de mission qualité pilotage conduite du changement.

**Article 4 – Délégation est donnée à :**

Madame Amale Benhima, cheffe du service habitat, à l'effet de signer les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement :

- des dépenses relatives aux Travaux d'Office et hébergement pour la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux d'insalubrité (articles L.511-1 à L.511.6 du CCH)

- des astreintes pour la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux d'insalubrité (article 194 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018)

- des amendes sanctionnant les infractions au titre de l'autorisation préalable de mise en location (article L634-4 et L 635-7 CCH)

- des amendes sanctionnant les infractions au respect de l'arrêté préfectoral d'encadrement des loyers de Lille (R. 366-5 du CCH)

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Amale BENHIMA, délégation est accordée dans des termes identiques à :

Madame Karine Ladreyt, adjointe de la cheffe du service habitat ;

Madame Céline Valot, cheffe de l'unité lutte contre l'habitat indigne ;  
 Monsieur Hamed Laimouche, chargé de mission recouvrement LHI ;  
 Monsieur Antoine Morell, chef de l'unité politiques locales de l'habitat.

**Article 5** – Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Thibault Vandenbesselaer, chef du service études, planification et analyses territoriales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions de subventions dans le cadre des crédits mis à disposition sur le titre IX (DAP CEREMA)

**Article 6** – Validation Chorus DT et Chorus Formulaire

1. Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « gestionnaire valideur »

Agents	Fonctions	Programmes
Chantal Roudé	Adjointe Chef du service renouvellement urbain durable	Uniquement BOP 135
Maxence Ternoy	Chef du service sécurité, risques et crises	Uniquement BOP 207

2. Outre les agents mentionnés au point 1, les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus DT l'ordre de mission pour le déclenchement des prestations : « service gestionnaire »

Agents	Fonctions	Programmes
Claudie Ramdani	Assistante Défense-Sécurité Civile	Uniquement BOP 207

3. Outre les agents mentionnés aux articles 1 à 5 dans la limite de leurs attributions, les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les certifications de service fait et les transmissions des ordres à payer

Agents	Fonctions	Programmes
Lionel Stanislave	Chef de l'unité stratégique "politique de l'eau"	Uniquement BOP 113
Lucile Payen	Cheffe de l'unité financement logement social du service habitat	Uniquement BOP 135 dans la limite des attributions du service habitat
Hamed Laimouche	Chargé de mission recouvrement LHI – gestion budgétaire	
Antoine Morell	Chef d'unité politiques locales de l'habitat	
Céline Valot	Cheffe de l'unité lutte contre l'habitat indigne	
Claudie Ramdani	Assistante Défense-Sécurité Civile	Uniquement BOP 181 – 203 - 207
Lyse-Marie François	Chargée de mission d'appui transversal	Uniquement BOP 205
Karine Jercet	Correspondant local - service gestionnaire	Tous programmes sauf BOP 354 et 723

**Article 7** – Il appartient aux subdélégués désignés aux articles ci-dessus d'organiser la constatation du service fait au sein de l'unité opérationnelle conformément à la circulaire 2005-20 du 02 mars 2005.

Ils pourront désigner les personnes habilitées à constater le service fait dans la mesure où ils ne l'assureront pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service ou intellectuelles, travaux, subventions).

Ces documents seront transmis actualisés par les chefs de service au secrétariat général. La constatation du service fait s'effectuera sur le bon de livraison, le bon d'intervention, la copie du bon de commande initial, un constat, un certificat séparé.

**Article 8** – Les subdélégués ci-dessus nommés devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de l'unité moyens la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signé dans le cadre de cette délégation, en application de l'article 133 du code des marchés publics.

Les délégués désignés aux articles 1 à 5 ne pourront pas autoriser leurs collaborateurs à signer des MAPA.

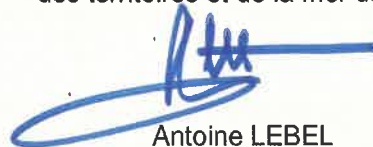


**Article 9** – L'arrêté de Monsieur Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 14 février 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

**Article 10** – Monsieur Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 20 avril 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental  
des territoires et de la mer du Nord

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a large loop.

Antoine LEBEL



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DU NORD**

Direction  
départementale des  
territoires et de la mer  
Secrétariat général

## **Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord**

Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;
- Le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. George-François Leclerc, préfet de la Région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- L'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- Le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- Le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- Le code général des impôts et notamment son article R.333-6 ;
- Le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- L'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- L'arrêté du Premier ministre du 24 janvier 2022 nommant Monsieur Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;
- L'arrêté préfectoral du 14 février 2022, portant délégation de signature à M. Antoine Lebel.

### **ARRÊTE**

**Article 1er** - Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Olivier Nourrain, administrateur en chef des affaires maritimes, et à Monsieur Guillem Canneva, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies à l'article 5 du présent arrêté.

**Article 2** - Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service ou de délégations territoriales et à leurs adjoints, à l'effet de signer, en ce qui concerne les personnels dont ils ont la responsabilité, les décisions d'octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail et des autorisations d'absence pour lesquelles ils détiennent des droits dans l'application de gestion du temps en œuvre à la DDTM du Nord.

**Article 3** - Délégation est donnée à M. Olivier Nourrain et à M. Guillem Canneva, à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et service territorial ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

#### Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Olivier Nourrain, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages vivants avant expédition	Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transfert des coquillages vivants en expédition
Saisie des navires, des engins de pêche et des produits de la pêche	Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX
Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français	

Article 5 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après :

Nom Prénom	Grade	Domaines
<b>I - ADMINISTRATION GENERALE</b>		
Aurélie Dubray	Ingénieure en cheffe des TPE 2 <sup>ème</sup> groupe	/
Vanessa Hermez-Courcier	Attachée d'administration de l'État	/
<b>II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES</b>		
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	//
Anne-sophie Thouzé	Attachée principale d'administration de l'État	//
Guillem Canneva	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Olivier Nourrain	Administrateur en chef de 2 <sup>ème</sup> classe des affaires maritimes	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Thibault Vandenbesselaer	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Amale Benhima	Attachée d'administration hors classe de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Raghnia Chabane	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Anne-Sophie Delsaux	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Aurélie Dubray	Ingénieure en cheffe des TPE 2 <sup>ème</sup> groupe	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Pierre Willerval	Ingénieur des TPE hors classe	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Lionel Diéval	Ingénieur en chef des TPE 2 <sup>ème</sup> groupe	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Sophie Sauvage	Attachée principale d'administration de l'État	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Philippe Chabanne	Ingénieur des TPE hors classe	// a 1 (dans le cadre des permanences)
Juliette Hugues	Ingénieure en cheffe des TPE 2 <sup>ème</sup> groupe	// a 1 (dans le cadre des permanences)

Nom Prénom	Grade	Domaines
<b>III – CONSTRUCTION</b>		
Amale Benhima	Attachée d'administration hors classe de l'État	<i>iii</i>
Karine Ladreyt	Ingénieure divisionnaire des TPE	<i>III</i>
Lucile Payen	Ingénieure des TPE	<i>III a, c et d</i>
Antoine Morell	Attaché d'administration de l'État	<i>III f et g</i>
Claire Morell	Attachée principale d'administration de l'État	<i>III a, b, c et h</i>
Céline Valot	Attachée principale d'administration de l'État	<i>III a 18 et a 19</i>
Hamed Laïmouche	Attaché d'administration de l'État	<i>III a 17</i>
Marie Ricaud-Soulan	Ingénieure divisionnaire des TPE	<i>III e et i</i>
<b>IV - AMENAGEMENT ET URBANISME</b>		
Thibault Vandenbesselaer	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	<i>IV b, c, e</i>
Sophie Sauvage	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IV a 1, a 2 et a 4, f</i>
Pascale Marescaux	Technicienne supérieure en chef du développement durable	<i>IV a 1, a 2 et a 4</i>
Gérard Gabez	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>IV a 1, a 2 et a 4</i>
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IV a 5, a 6, c 1, c 18 à c 21</i>
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>IV a 5, a 6, c 1, c 18 à c 21</i>
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	<i>IV d</i>
Anne-sophie Thouzé	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IV d</i>
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	<i>IV c 12, c 13</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IV c 12, c 13</i>
Lionel Diéval	Ingénieur en chef des TPE 2 <sup>ème</sup> groupe	<i>Pour le ST Centre : IV a 5, a 6</i>
Ariane Domont	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>Pour le ST Centre : IV a 5, a 6</i>
Pierre Willerval	Ingénieur des TPE hors classe	<i>Pour le ST Flandres et Littoral : IV a 5, a 6</i>
Philippe Chabanne	Ingénieur des TPE hors classe	<i>Pour le ST Hainaut : IV a 5, a 6</i>
Nathalie Ricart	Attachée principale d'administration de l'État	<i>Pour le ST Hainaut : IV a 5, a 6</i>
David Thomas	Attaché principal d'administration de l'État	<i>Pour le ST Hainaut (Avesnes) : IV a 5, a 6</i>

Nom Prénom	Grade	Domaines
<b>V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME</b>		
Pierre Willerval	Ingénieur des TPE hors classe	V a 1 à 7
Thierry Laforge	Attaché principal GN	V a 1 à 12
Rémi Lardeur	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	V a 1
Manon Pescia	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	V a 1
Magali Salomé	Technicienne supérieure en chef du développement durable	V a 1 à 7
<b>VI – GESTION DU DOMAINE FLUVIAL</b>		
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	VI c 1 et c 2
Anne-Sophie Thouzé	Attachée principale d'administration de l'État	VI c 1 et c 2.
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI c 1 et c 2
Thomas Dewaeles	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI c 1 et c 2
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	VI e
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	VI e
<b>VII - MER ET EAUX INTERIEURES</b>		
Thierry Laforge	Attaché principal GN	VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, l1, n et p
Laurent Van Reckem	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII b, e et f
Manon Pescia	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	VII c et d
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	VII k
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	VII k
Monique Banaszak	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII n 1 et n 5.
Christophe Palun	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	VII g, l1, n1, n2, n4, n5, n6 et p
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme
Anne-Sophie Thouzé	Attachée principale d'administration de l'État	VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme

Nom Prénom	Grade	Domaines
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme</i>
Thomas Dewaeles	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>VII n pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise et de la Marne. VII o pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme</i>
<b>VIII - AGRICULTURE – AGROALIMENTAIRE</b>		
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	<i>VIII b 1</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>VIII b 1</i>
Lionel Stanislave	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>VIII b 1</i>
Anne-Sophie Delsaux	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	<i>VIII</i>
Anne-Gaëlle Paris	Attachée principale d'administration de l'État	<i>VIII</i>
Joëlle Deveugle	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	<i>VIII</i>
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	<i>VIII a à f</i>
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>VIII a à f</i>
Maria Sollai	Cheffe technicienne du ministère de l'agriculture	<i>VIII b 1</i>
<b>IX - EAU</b>		
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	<i>IX</i>
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IX</i>
Thierry Dutilleul	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>IX</i>
Lionel Stanislave	Ingénieur divisionnaire des TPE	<i>IX b, d et e</i>
Manon Gaschet	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement	<i>IX d</i>
Guillaume Coron	Ingénieur des TPE	<i>IX b</i>
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	<i>IX b 9, b 10</i>
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	<i>IX b 9, b 10</i>

Nom Prénom	Grade	Domaines
<b>X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS</b>		
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	X
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	X
Thierry Dutilleul	Ingénieur divisionnaire des TPE	X
Joëlle Deveugle	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	X b, c, d, e et f
<b>XI – PREVENTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DES PAYSAGES</b>		
Hélène Solves	Attachée d'administration hors classe de l'Etat	XI
Lucie Lavogiez	Attachée principale d'administration de l'État	XI
Thierry Dutilleul	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI
Joëlle Deveugle	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	XI a
Catherine Thomas	Attachée principale d'administration de l'État	XI c et d
Sophie Sauvage	Attachée principale d'administration de l'État	XI c
Benjamine Vi	Attachée principale d'administration de l'État	XI b et c
Stéphane Fontaine	Technicien supérieur en chef du développement durable	XI b et c
Lionel Diéval	Ingénieur en chef des TPE 2 <sup>ème</sup> groupe	XI c et d
Ariane Domont	Ingénieure divisionnaire des TPE	XI c et d
Pierre Willerval	Ingénieur des TPE hors classe	XI c et d
Thierry Laforge	Attaché principal GN	XI c et d
Philippe Chabaïne	Ingénieur des TPE hors classe	XI c et d
Nathalie Ricart	Attachée principale d'administration de l'État	XI c et d
David Thomas	Attaché principal d'administration de l'État	XI c et d
<b>XVI - DEFENSE - SECURITE CIVILE</b>		
Maxence Ternoy	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	XVI
Anne-Sophie Thouzé	Attachée principale d'administration de l'État	XVI
Claudie Ramdani	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN (TRD-3) XVI a

**Article 6** - L'arrêté de Monsieur Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer en date du 14 février 2022 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

**Article 7** – Monsieur Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 20 avril 2022

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer du Nord

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'L' and 'E' characters, with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Lebel







**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités du Nord**

Direction Départementale de l'Emploi  
du Travail et des Solidarités du Nord  
Rue Marc Lefrancq  
BP 90045  
59301 Valenciennes cedex

Affaire suivie par : service SAP - 2021-99  
Mail : [ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr](mailto:ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr)

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
Enregistré sous le N°908977952**

**Siret : 908977952 00013**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la circulaire NOR ECO I 1907576 C du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;

Vu le Décret du 30 juin 2021, nommant Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental

de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 28 février 2022 portant modification de la subdélégation de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord

Constate

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS du Nord Site de Lille le 27 janvier 2022 par monsieur Gilles SENEZ en qualité de responsable, pour l'organisme BO.KA.RO SERVICES dont le siège social est situé 18 rue Maurice Ravel – 59126 LINSELLES.

#### DECIDE

Art.1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme BO.KA.RO SERVICES au 18 rue Maurice Ravel - 59126 LINSELLES sous le numéro SAP 908977952

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la DDETS du Nord Site de Lille sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation

Art. 3. – Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage
- travaux de petit bricolage

Art. 4. - Les effets de la déclaration courent à compter du 27 janvier 2022, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Art. 5. - L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

Art. 6. - Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 04 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation  
Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFILEN /

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS du Nord ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités du Nord**

Direction Départementale de l'Emploi  
du Travail et des Solidarités du Nord  
Rue Marc Lefrancq  
BP 90045  
59301 Valenciennes cedex

Affaire suivie par : service SAP-2022-100  
Mail : [ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr](mailto:ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr)

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
Enregistré sous le N° 902271717**

**Siret : 902271717 00016**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la circulaire NOR ECO I 1907576 C du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;

Vu le Décret du 30 juin 2021, nommant Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 28 février 2022 portant modification de la subdélégation de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord

Constate

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS du Nord Site de Lille le 08 mars 2022 par Monsieur Guillaume FLORENT en qualité de responsable pour l'organisme GEF SERVICES dont le siège social est situé 1130 rue Henri Fievet – 59310 BEUVY LA FORET

#### DECIDE

Art.1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme GEF SERVICES au 1130 rue Henri Fievet – 59310 BEUVY LA FORET sous le numéro SAP 902271717.

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la DDETS du Nord Site de Lille sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation

Art. 3. – Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- petits travaux de jardinage
- travaux de petit bricolage
- maintenance et vigilance temporaires de résidence
- assistance informatique à domicile

Art. 4. - Les effets de la déclaration courent à compter du 08 mars 2022, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Art. 5. - L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

Art. 6. - Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 07 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation  
Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFILEN

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS du Nord ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*

Direction Départementale de l'Emploi  
du Travail et des Solidarités du Nord  
Rue Marc Lefrancq  
BP 90045  
59301 Valenciennes cedex

Affaire suivie par : service SAP-2022-98  
Mail : [ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr](mailto:ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr)

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
Enregistré sous le N° 910478627**

**Siret : 910478627 00011**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la circulaire NOR ECO I 1907576 C du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;

Vu le Décret du 30 juin 2021, nommant Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 28 février 2022 portant modification de la subdélégation de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord

Constate

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS du Nord Site de Lille le 03 mars 2022 par Monsieur Alexandre LEMAIRE en qualité de responsable pour l'organisme AU RATEAU VERT dont le siège social est situé 21 rue Gambetta – 59390 LYS LEZ LANNOY

#### DECIDE

Art.1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme AU RATEAU VERT au 21 rue Gambetta – 59390 LYS LEZ LANNOY sous le numéro SAP 910478627.

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la DDETS du Nord Site de Lille sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation

Art. 3. – Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- petits travaux de jardinage
- travaux de petit bricolage

Art. 4. - Les effets de la déclaration courent à compter du 03 mars 2022, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Art. 5. - L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

Art. 6. - Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 04 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation  
Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFILEN

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS du Nord ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités du Nord**

Direction Départementale de l'Emploi  
du Travail et des Solidarités du Nord  
Rue Marc Lefrancq  
BP 90045  
59301 Valenciennes cedex

Affaire suivie par : service SAP-2022-101  
Mail : [ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr](mailto:ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr)

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
Enregistré sous le N° 910835941**

**Siret : 910835941 00014**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du Code du Travail relatives au chèque emploi-services universel et aux services à la personne ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la circulaire NOR ECO I 1907576 C du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;

Vu le Décret du 30 juin 2021, nommant Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;



Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 28 février 2022 portant modification de la subdélégation de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord

Constate

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS du Nord Site de Lille le 07 mars 2022 par Monsieur Olivier DELMOY en qualité de responsable pour l'organisme TISTOU SASU dont le siège social est situé 9 allée des Ormeaux – 59910 BONDUES.

#### DECIDE

Art.1. – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été enregistré au nom de l'organisme TISTOU SASU au 09 allée des Ormeaux – 59910 BONDUES sous le numéro SAP 910835941.

Art. 2. – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de la DDETS du Nord Site de Lille sous peine de retrait du récépissé. Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation

Art. 3. – Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

- petits travaux de jardinage
- travaux de petit bricolage
- entretien de la maison et travaux ménagers

Art. 4. - Les effets de la déclaration courent à compter du 07 mars 2022, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Art. 5. - L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du Code du Travail.

Art. 6. - Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Valenciennes, le 07 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation  
Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFLEN

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS du Nord ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.*

*Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*